

Procédures montage et démontage

Montage

Montage

IMPORTANT : Aucune installation ne sera permise si le contrat de location n'a pas été signé.

Consignes en lien avec la CSST et le contrat de Place Bonaventure :

- Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis
- À l'exception des chiens-guides, aucun animal n'est admis à l'intérieur des Halls.
- Le règlement sur la protection des non-fumeurs de Place Bonaventure doit être respecté.
- Avoir un équipement de protection : gants, chaussures de travail fermées.
- Ne jamais s'appuyer, se tenir debout ou s'asseoir sur un équipement de manutention roulant.

Le montage des stands commence le mercredi 4 décembre et se poursuit le 5 décembre. Les stands doivent être prêts le 5 décembre à 22 h afin de procéder à la pose des tapis d'allée au nettoyage du site. À noter que le débarcadère fermera ses portes à 21 h le 5 décembre.

- Mercredi 4 décembre : Construction et décoration des stands numéros 600 et plus
- Jeudi 5 décembre : Construction et décoration des stands numéros de 100 à 574
- Vendredi 6 décembre 11h : Ouverture du SMAQ

À compter du 7 décembre, les exposants peuvent entrer dès 9 h 30, soit une heure et demie avant l'ouverture du Salon.

Stands réguliers

L'exposant dispose de 30 minutes pour décharger son matériel. Tout véhicule sera remorqué après cette période allouée. Les exposants peuvent utiliser l'entrée principale pendant la période de montage sans restriction d'horaire (notez cependant qu'il y a plusieurs escaliers).

Les exposants sont fortement invités à apporter leur équipement de transport (chariot ou diable).

Lofts

Il est recommandé que les présentoirs, vitrines ou comptoirs des exposants « Lofts » soient livrés le mardi 3 décembre entre 14 h et 19 h afin que SMAQ procède à la mise en place. **Les exposants «Lofts» doivent s'identifier** à l'agent en poste à la guérite de la rampe d'accès au débarcadère pour pouvoir accéder au hall d'exposition avec leur véhicule. L'étalage des produits peut se faire entre le mercredi 4 décembre et jeudi 5 décembre.

Vitrines

Pour avoir accès à leur vitrine, les exposants doivent se présenter au bureau du promoteur du Salon à la Place Bonaventure le jeudi 5 décembre entre 9 h et 18 h. Aussitôt l'aménagement terminé, l'exposant doit demander à un responsable du bureau du promoteur de fermer la vitrine. Notez que celle-ci sera alors verrouillée pour toute la durée du Salon. Un temps d'attente est à prévoir au bureau du promoteur (premier arrivé, premier servi).

Procédures montage et démontage

Démontage

Consignes en lien avec la CSST et le contrat de Place Bonaventure :

- Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis
- À l'exception des chiens-guides, aucun animal n'est admis à l'intérieur des Halls.
- Le règlement sur la protection des non-fumeurs de Place Bonaventure doit être respecté.
- Avoir un équipement de protection : gants, chaussures de travail fermées.
- Ne jamais s'appuyer, se tenir debout ou s'asseoir sur un équipement de manutention roulant.

Stands réguliers

Par respect pour les visiteurs, le démontage des stands est strictement interdit avant l'heure de fermeture du Salon, soit 18 h le dimanche 22 décembre. Tout contrevenant à ce règlement pourra être privé de son droit de louer un stand au prochain Salon et se verra imposer une amende de \$500.00

Les procédures de sortie vous seront remises durant SMAQ. À la fermeture du Salon, les mesures de sécurité seront levées. Les exposants devront surveiller leur matériel, car le Salon n'assume aucune responsabilité en cas de vols ou de bris.

La sortie des marchandises doit s'effectuer avant 23 h 59. Les exposants sont responsables de prendre les arrangements nécessaires avec leur transporteur. Si l'utilisation du débarcadère et de chariot n'est pas nécessaire, l'équipe du Salon recommande fortement d'utiliser l'entrée principale pendant la période de démontage.

Un délai d'environ 30 minutes à compter de l'heure officielle de fermeture est requis pour l'enlèvement des tapis d'allées. Durant cette période, aucun chariot n'est autorisé à circuler et aucun matériel ne pourra être sorti des entrepôts. Dès que le matériel de l'exposant est emballé et que le démontage de son stand est terminé, celui-ci doit se diriger avec son matériel au débarcadère pour obtenir une passe autorisant l'admission de son véhicule au débarcadère.

Le site doit être entièrement libéré pour 23 h 59 le dimanche 22 décembre. SMAQ est en droit de se faire rembourser tout loyer additionnel (1000 \$) pour chaque heure excédentaire et pour les articles laissés sur place par un exposant, après cette heure. Tout équipement non réclamé sera retourné aux frais de l'exposant.

Lofts

Pour les exposants qui participent dans les sections lofts, le démontage se fera en même temps que les stands réguliers.

Vitrines

Pour avoir accès à leur vitrine, les exposants doivent se présenter au bureau du promoteur du Salon à la Place Bonaventure lors du démontage, le dimanche 18 décembre entre 18 h 30 et 20 h. Un temps d'attente est à prévoir (premier arrivé, premier servi).